

**CHAMPIONNATS REGIONAUX D'EKIDEN DE NOUVELLE AQUITAINE**  
**EKIDEN DU MARATHON DE LA TROCHELLE**  
**19 AVRIL 2026**

## **Règlement :**

### **Dossards.**

Les dossards seront fixés sur la poitrine par 4 épingle.

### **Tenue.**

Le port de la tenue aux couleurs du club est obligatoire.

### **Nature de la compétition.**

Les championnats de Nouvelle Aquitaine d'EKIDEN seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories Cadets (U18), Juniors (U20), Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.

### **Épreuves.**

Les championnats de Nouvelle Aquitaine d'EKIDEN se dérouleront sur la même épreuve.

### **Titres décernés dans les différents championnats.**

- Equipe championne de Nouvelle Aquitaine d'Ekiden Hommes
- Equipe championne de Nouvelle Aquitaine d'Ekiden Femmes
- Equipe championne de Nouvelle Aquitaine d'Ekiden équipe Mixte
- Equipe championne de Nouvelle Aquitaine d'Ekiden Vétérans Hommes (à partir de M1)
- Equipe championne de Nouvelle Aquitaine d'Ekiden Vétérans Femmes (à partir de M1)

## **Qualification - Engagements.**

Il n'y a pas de qualification particulière pour participer aux championnats régionaux LANA d'Ekiden. Les équipes FFA dont tous les compétiteurs possédant une licence compétition FFA dans un club de la Nouvelle Aquitaine, inscrits sur la compétition seront automatiquement engagés.

## **Qualification - Equipe.**

Tous les athlètes doivent être au moins de la catégorie Cadets (U18), licenciés en Nouvelle Aquitaine et posséder une licence Athlé Compétition FFA à la veille de la compétition.

Tous les athlètes de l'équipe doivent licenciés au sein du même club FFA.

Toute équipe dont la composition ne serait pas conforme aux critères de participation (athlète non licencié compétition la veille de l'épreuve, licence échue au jour de la compétition, nombre de mutés ou/et étrangers trop important), sera considérée comme non-participante.

## **Règlements Techniques des épreuves.**

Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers en application des dispositions de l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 2.

Les équipes mixtes sont composées de 3 athlètes féminines et 3 athlètes masculins.

L'ordre de passage des athlètes est choisi librement.

L'ordre de passage des relais est obligatoirement celui indiqué sur la feuille d'engagement.

Ernest Prinzivalli, Chef Juge Running, pour la CRR LANA.